

## Communiqué de presse

Paris, le 20 juin 2024

### Rapport annuel 2024

## « Tenir le cap de la décarbonation, protéger la population »

Tenir le cap de la décarbonation et s'adapter en anticipant le climat de demain permettent de protéger les ménages et les entreprises des impacts du changement climatique qui s'aggravent en France et dans le monde.

L'adaptation s'institutionnalise, mais les aléas climatiques s'intensifient plus rapidement que les moyens mis en œuvre pour en limiter les impacts, les décalages se creusent avec les besoins. Les inégalités d'exposition aux aléas climatiques sont porteuses de risques sociaux à prendre à compte par les actions d'adaptation pour éviter leur aggravation.

Le rythme de décarbonation de la France, avec une baisse des émissions brutes de gaz à effet de serre qui s'est accélérée en 2023, se rapproche pour la première fois du rythme attendu pour atteindre ses objectifs climatiques 2030.

Les politiques climatiques françaises sont marquées par des avancées significatives qui produisent des résultats, mais ne sont pas suffisamment alignées avec l'atteinte de la neutralité carbone en 2050. L'adaptation et la transition juste restent peu prises en compte.

L'évolution du cadre d'action publique et des émissions sur la période du 2e budget carbone (2019-2023) permet de conclure pour la première fois que l'objectif de 2030 est accessible, à condition de consolider rapidement et de poursuivre les efforts actuels, et de préserver les capacités d'absorption des puits de carbone forestiers. Cependant, les décalages du calendrier législatif induisent un risque de recul.

L'attention doit désormais être portée sur le besoin de tenir le cap de la décarbonation dans la durée, de protéger les ménages et les entreprises des impacts du changement climatique, et de renforcer les actions structurelles indispensables à l'atteinte de la neutralité carbone d'ici 2050, y compris en œuvrant au niveau européen et mondial.

Le HCC fait 65 recommandations visant à :

- 1. Consolider rapidement le cadre de l'action publique**
- 2. Protéger les ménages et les entreprises des impacts du changement climatique**
- 3. Tenir le cap de la décarbonation dans la durée**
- 4. Définir la contribution française en vue des prochaines étapes de l'action européenne et mondiale**

## **A propos du Haut conseil pour le climat**

Le Haut conseil pour le climat a été installé le 27 novembre 2018 et est inscrit dans la loi n°2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat. C'est un organisme indépendant, chargé d'évaluer l'action publique climatique, d'émettre des avis et recommandations indépendants et objectifs sur l'action climatique du gouvernement, et d'éclairer les débats de manière neutre, dans une perspective de long-terme en tenant compte du contexte global. Il est actuellement présidé par la climatologue franco-canadienne Corinne Le Quéré et composé de douze membres, désignés pour cinq ans et choisis pour leur expertise scientifique, technique et économique dans le domaine du climat.

### **Contact presse :**

Elisa Sgambati

[presse@hautconseilclimat.fr](mailto:presse@hautconseilclimat.fr) / 01.42.75.62.62

Retrouvez nos communiqués de presse sur [www.hautconseilclimat.fr](http://www.hautconseilclimat.fr) – rubrique actualités